

La Bibliothèque Braille ou une odyssee de 95 ans

The Braille Library or a 95-Year Saga

La biblioteca Braille o, una odisea de 95 años

Michelle Brûlé

Volume 40, numéro 2, avril-juin 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033454ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033454ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brûlé, M. (1994). La Bibliothèque Braille ou une odyssee de 95 ans. *Documentation et bibliothèques*, 40(2), 81–86. <https://doi.org/10.7202/1033454ar>

Résumé de l'article

Les pages qui suivent traitent d'une bibliothèque unique en Amérique du Nord, la Bibliothèque Braille de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, à Longueuil. Vous y apprendrez son histoire presque centenaire, son fonctionnement, l'état de sa collection, ses projets. L'auteur de l'article est aujourd'hui présidente et directrice de la Bibliothèque Jeanne-Cypihot, corporation sans but lucratif avec laquelle l'Institut et diverses instances gouvernementales ont entrepris une réflexion concernant un éventuel transfert de la collection braille. Ce nouvel organisme diffusera sous peu, sous forme de prêt, des livres-disquettes en braille, produits à partir des fichiers-sources d'éditeurs québécois.

La Bibliothèque Braille ou une odysée de 95 ans

Michelle Brûlé

Présidente

Bibliothèque Jeanne-Cypihot, Longueuil

Les pages qui suivent traitent d'une bibliothèque unique en Amérique du Nord, la Bibliothèque Braille de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, à Longueuil. Vous y apprendrez son histoire presque centenaire, son fonctionnement, l'état de sa collection, ses projets. L'auteur de l'article est aujourd'hui présidente et directrice de la Bibliothèque Jeanne-Cypihot, corporation sans but lucratif avec laquelle l'Institut et diverses instances gouvernementales ont entrepris une réflexion concernant un éventuel transfert de la collection braille. Ce nouvel organisme diffusera sous peu, sous forme de prêt, des livres-disquettes en braille, produits à partir des fichiers-sources d'éditeurs québécois.

The Braille Library or a 95-Year Saga

The following article describes the Braille Library of the Institut Nazareth et Louis-Braille in Longueuil, a unique library in North America. The reader will learn about its nearly 100-year history, its management, the nature of the collection and the current projects. The author is the president and director of the Bibliothèque Jeanne-Cypihot, a non-profit organisation which the Institut and several government bodies are using to study the transfert of the Braille collection. This new organisation will lend book-disquettes in Braille produced from the source-files of Québec publishers.

La biblioteca Braille o, una odisea de 95 años

Las páginas siguientes tratan de una biblioteca única en América del Norte, la Biblioteca Braille del Instituto Nazareth y Louis-Braille, en Longueuil. Aprenderemos su historia casi centenaria, su funcionamiento, el estado de su colección y sus proyectos. La autora del artículo es hoy presidente y directora de la Biblioteca Jeanne-Cypihot, corporación sin fines lucrativos, con la cual el Instituto y diversas instancias gubernamentales han empezado una reflexión a propósito de un traslado eventual de la colección Braille. Este nuevo organismo difundirá dentro de poco, en forma de préstamo, libros-discos en Braille, producidos a partir de algunos ficheros-fuentes de editores quebequeses.

Une *Cosmographie* de 1855, voisinant avec l'oeuvre complète de l'Abbé Moreux et un ouvrage d'Hubert Reeves...

Parole de Femme, d'Annie Leclerc, et *Le Vice solitaire* d'un dénommé Surbled...

Une édition récente de *La Bonne Chanson* de Verlaine, et un *Choix de morceaux* dont la préface virulente exhorte à brûler ledit Verlaine et compagnie...

Ou encore, Roger Peyrefitte à côté d'un très «sage» Pierre-L'Hermite...

Richesse incalculable, diversité d'époques et de pensées tout à fait unique... avec des trous, encore des trous...

Voilà notre Bibliothèque Braille, telle qu'elle était en juillet 1992, à la veille de son premier élagage en 80 ans.

En 1992, on évaluait à plus de 15 000 le nombre de titres disponibles à la Bibliothèque Braille de l'Institut Nazareth et Louis-Braille à Longueuil, ce qui en faisait la deuxième bibliothèque braille de langue française au monde après celle de l'Association Valentin-Haüy à Paris, et la seule en Amérique du Nord. Toutefois, c'est en juin 1993, après un premier élagage, et devant l'imminence d'une informatisation complète, qu'on peut enfin envisager une évaluation plus exacte de l'ampleur réelle de la collection dont disposent les aveugles francophones du Canada. Quelle qu'en soit la quantité, nous savons d'ores et déjà que cette importante position à l'échelle de la francophonie demeure la même.

Quelques généralités

La Bibliothèque Braille dessert, principalement par courrier, une clientèle ré-

gulière d'environ 600 abonnés, alors que le nombre de lecteurs de braille français au Canada est estimé à quelque 1 200 personnes. Actuellement, 90 % des abonnés résident au Québec, 7 % dans les autres provinces canadiennes, et les autres aux États-Unis et en Europe.

Bien entendu, le caractère unique de la Bibliothèque Braille lui confère une triple vocation de bibliothèque centrale publique, académique et universitaire. Le défi actuel, à notre époque d'intégration sociale et scolaire, est de réaliser pleinement cette triple mission. En admettant que nous puissions concrétiser notre rêve d'au moins 200 nouvelles acquisitions par an, saurons-nous relever ce défi?

Un peu d'histoire

Les premiers volumes transcrits en braille à Montréal datent de la fin du siècle

dernier. Dès 1898, avec quelque 200 volumes, l'Institut Nazareth pour les aveugles, alors situé rue Ste-Catherine tenta d'ouvrir officiellement une bibliothèque braille. Mais, faute de bénévoles pour la transcription des ouvrages, la tentative avorta à deux reprises.

C'est en 1911, à l'occasion du cinquantenaire de l'Institut, qu'on ressuscite le projet de la Bibliothèque braille. Cette fois, grâce à une publicité bien orchestrée dans les principaux journaux du pays, le recrutement de bénévoles s'amorce pour de bon et se révèle un succès sans cesse renouvelé d'année en année. Selon les annales de l'époque, c'est en 1914 que la Bibliothèque Braille, déjà augmentée de plusieurs centaines de volumes, devient bibliothèque «circulante», le Gouvernement ayant accordé le port gratuit de ces colis postaux. Chaque jour, des livres quittent l'établissement, pour rejoindre d'anciens élèves «dispersés dans toute l'étendue du pays et qui, une fois sortis de l'institution, ne peuvent plus pratiquer faute de posséder les livres nécessaires». Un premier catalogue, publié en 1915, fait état de 150 titres (400 volumes).

Aujourd'hui, à une époque où les ouvrages en braille sont produits par ordinateur et où, paradoxalement, l'on s'évertue à alourdir l'apprentissage du braille et à le représenter faussement comme une chose à ce point ardue et spécialisée que, même chez les aveugles, seule une élite est en mesure de le comprendre et de le maîtriser vraiment, à cette époque techniquement facile et complexe, il peut se révéler fort significatif et rafraîchissant de relire cet extrait d'un article d'Adolphe Goua, dans *Le Devoir*, en octobre 1915, qui traitait de la Bibliothèque Braille en ces termes:

Les livres qui la composent ne s'achètent pas chez les libraires; il faut les faire de toutes pièces, l'un après l'autre, travail formidable qu'on ne peut comprendre que si l'on sait en quoi il consiste... Pour écrire, on se sert d'un stilet et d'une sorte de règle à fenêtres qui tient lieu de guide. Naturellement, les points se lisant en relief, on poinçonne le revers de la feuille de droite à gauche. Écrire un ouvrage de longue haleine dans ces conditions est un travail qui

n'est peut-être pas difficile quand on possède ses yeux, mais qui n'en exige pas moins de patience et de loisirs... Point n'est besoin de capacités spéciales: un peu de loisirs et de bonne volonté suffit.

Dans le rapport de la bibliothèque, du 4 septembre 1916, on peut lire ceci:

<i>Pour l'année 1915-1916,</i>	
<i>Transcrits de noir en braille par les copistes clairvoyantes:</i>	<i>188 volumes</i>
<i>Transcrits sous dictées :</i>	<i>19 volumes</i>
<i>Transcrits de braille en braille par les copistes aveugles:</i>	<i>61 volumes</i>
<i>Donnés à la bibliothèque:</i>	<i>3 volumes</i>
<i>Achetés à l'Association Valentin-Haüy:</i>	<i>11 volumes</i>
<i>Total:</i>	<i>282 volumes</i>
<i>Déjà entrés:</i>	<i>566 volumes</i>
<i>Total:</i>	<i>848 volumes</i>
	<i>(300 titres)</i>
<i>Revenu:</i>	<i>18 piastres</i>

En 1935, le catalogue renferme, selon le *Journal de la Bibliothèque Braille*, 1 238 titres soit 6 609 volumes et ce grâce à la collaboration de l'Association Valentin-Haüy qui, depuis Paris, nous fait parvenir en 10 ans plus de 1 200 volumes. C'est à cette date qu'on mentionne pour la première fois l'existence de périodiques en braille, au nombre de 429 volumes, et celle d'une bibliothèque musicale. À la même époque, les premiers rayons de métal, au coût de 80 dollars, sont fournis par les dames patronnesses.

En 1944 paraît le premier écrit officiel traitant du principe de non-duplication d'ouvrages disponibles dans une «bibliothèque braille voisine», -- le voisin en question étant alors installé à Toronto! Autre principe de l'époque: la censure. Ah! cette censure, à l'origine des trous et des plus graves lacunes de notre collection! En effet, seuls sont agréés pour la transcription, (contrairement à ce qui se passe chez ledit voisin), les ouvrages autorisés à l'intérieur du catalogue annoté, de 32 000 titres, concocté par un certain Jésuite au nom prédestiné de Sagehomme. Or, si cette censure se pratiquait également chez les voyants, les conséquences furent plus sérieuses et dommageables pour une population déjà incomparablement moins favorisée sur le plan de l'accès à la culture

et à l'information: les aveugles du Québec n'eurent pas le choix. Aujourd'hui encore, on s'aperçoit, en recopiant d'anciens classiques devenus trop effacés, que l'original braille a été faussé, tronqué; il faut abandonner la copie et retranscrire à partir de l'édition imprimée. Ajoutez à cela que les autorités ont longtemps manifesté une certaine prédilection pour le «condensé», sous prétexte que le braille prend beaucoup de place et que l'important est de donner une bonne idée du plus grand nombre possible d'auteurs. À titre d'exemple: le 29^e Supplément au Catalogue de la Bibliothèque Braille, paru en 1993, offre parmi les nouvelles acquisitions, *Notre-Dame de Paris*, complet en 14 volumes: imaginez le nombre effarant d'aveugles très cultivés qui n'avaient encore jamais eu, jusqu'ici, le plaisir de découvrir cet ouvrage, sauf à travers une version en 5 volumes laquelle, à l'instar de la plupart des autres cas similaires, ne spécifiait nullement qu'il s'agissait d'un condensé!

En 1947, le catalogue de la Bibliothèque Braille est publié pour la première fois en version imprimée. La classification-maison, d'époque «pré-deweyenne», compte 11 sections:

1. Les aveugles.
2. Économie politique et questions sociales.
3. Histoire générale et géographie. Mémoires, lettres, souvenirs. Romans historiques. Biographies. Géographie et voyages.
4. Section canadienne: géographie, mémoires, biographies, romans, droit, sociologie, hagiographie, littérature, poésie.
5. Littérature française, poésie, théâtre, romans.
6. Langues étrangères.
7. Histoire de la littérature musicale.
8. Pédagogie.
9. Sciences.

10. Philosophie et mélanges.

11. Religion.

Les années passent. En 1975, l'Institut Nazareth déménage à Longueuil et fusionne avec l'Institut Louis-Braille pour devenir l'actuel Institut Nazareth et Louis-Braille. C'est ainsi qu'aux 20 000 volumes (6 000 titres) de la collection, viennent s'ajouter ceux de l'Institut Louis-Braille et ceux des Éditions braille du Québec. C'est également à cette époque que s'interrompt le *Journal de bord de la Bibliothèque Braille*.

Au début des années 80, l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) cède sa collection de livres français de quelques milliers de titres à l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Il s'agit là d'un don du fameux «voisin» des années 30, déménagé entre-temps, à Montréal. La fin de la décennie voit également l'apport de deux vastes collections musicales: celle de l'ancien Institut Nazareth, d'abord transférée à l'École Jacques-Ouellette pour les aveugles, à Longueuil, de même que le legs, en 1990, de la fameuse collection Paul Doyon, l'un de nos plus grands musiciens canadiens aveugles d'envergure internationale. Malheureusement, ces milliers de partitions demeurent, jusqu'à ce jour, inaccessibles au public, faute de ressources techniques, humaines et financières permettant d'établir une nouvelle musicothèque braille.

Le présent et l'avenir

Une fois transcrit, chaque volume en braille est désormais considéré comme un trésor, à plus forte raison s'il fut produit à la main, puisqu'on n'en possédera alors qu'un seul exemplaire. Ce «culte» du livre en braille, bien que fort justifié, a peu à peu entraîné une situation de désuétude à la Bibliothèque Braille. D'autre part, la conjoncture économique des dernières années, de même que le coût de la main-d'oeuvre et les orientations prises par l'Institut Nazareth et Louis-Braille, n'ont guère favorisé un véritable développement. Alors qu'en 1972 un budget de 4 000\$ du ministère des Affaires culturelles suffisait à maintenir une bibliothèque braille florissante (222 nouveaux titres, soit 616 volumes, le tout produit et géré à peu près bénévolement), aujourd'hui le seul budget

d'opération atteint un minimum de 450 000\$ qui ne permet aucun nouveau développement. Malheureusement, 1989 voit l'effondrement temporaire de la subvention de 9 000\$ du ministère des Affaires culturelles et un désengagement graduel de l'Institut, dont la mission première de réadaptation semble de moins en moins liée au maintien d'une bibliothèque braille viable. La quantité de nouvelles acquisitions stagne... on ferme les postes devenus vacants... Pour 1990-91, le nombre total de nouveaux titres ne dépasse pas les 55 volumes.

La direction et les amis de la bibliothèque s'émeuvent, puis, à leur tour, les abonnés. 1991-1992 devient l'année du cri d'alarme, celle de la sensibilisation du public, des médias et du Gouvernement au droit à l'alphabétisation et à la culture en braille. «Perdre notre bibliothèque braille», s'écrie une abonnée de longue date, ancienne institutrice, «c'est commencer à mourir». Parmi les personnes qui abondent dans le même sens et qui n'hésitent pas à manifester dans les rues de Montréal, il n'y a pas que des intellectuels; ce sont surtout des gens très ordinaires, des gens pour qui le livre en braille devient souvent le seul loisir, le seul contact tout à fait direct et entièrement personnel avec le monde de l'esprit et de l'imagination; loisir d'autant plus fragile qu'il dépend, en plus, d'un service postal pas toujours adéquat. Ces gens n'auront accès à aucune autre bibliothèque, encore moins à une librairie.

La menace de fermeture de la seule bibliothèque de langue française en Amérique du Nord était réelle. Et même aujourd'hui, alors que l'aide gouvernementale du ministère de la Culture semble acquise, le spectre n'est pas encore exorcisé. C'est dans ce contexte que l'idée d'un nouveau plan directeur, à la fois dynamique, réaliste et rigoureux, ainsi que d'une réorientation fondamentale de la Bibliothèque Braille, s'est imposée.

Le plan directeur

Proposé en automne 1992, le plan de relance inclut des objectifs, des moyens d'action, des échéanciers à court, moyen et long termes, ainsi que des prévisions des coûts éventuels pour une période de 3 à 5 ans, le tout découlant d'une analyse

préalable de la situation jusqu'à cette date. Le plan directeur, en vigueur depuis un an, se divise en deux parties: 1. projets spéciaux; 2. opération et développement.

Projets spéciaux

Il s'agit d'abord de l'élagage de la collection, de la création d'archives, de l'informatisation, et enfin, du traitement documentaire de la collection musicale.

Élagage et création d'archives

Depuis sa création en 1911, la Bibliothèque Braille n'avait fait l'objet d'aucun élagage systématique. Après la fusion des établissements, donc des bibliothèques, en 1975, et l'abandon du *Journal de bord*, on a quelque peu surestimé l'ampleur de la collection; l'expérience nous démontre que le nombre de 10 000 titres est plus vraisemblable que les quelque 15 000 cités ces dernières années. Mais, peut-être a-t-il été plus difficile d'exercer l'ancienne vigilance, dans la confusion créée par les divers déménagements et réaménagements des années 1975-1983, notamment en ce qui concerne le dépistage des ouvrages incomplets ou égarés. Tant que le prêt ne sera pas informatisé, tout suivi dans les retards demeurera aléatoire. Exemple: un abonné décède; sa famille jette tout simplement les documents en braille parce qu'elle ne sait qu'en faire.

Un plan d'élagage rigoureusement orchestré par la bibliothécaire de l'époque, de même qu'une subvention de 80 000 \$ du ministère de la Culture, pour 1992-1993, ont permis d'embaucher des ressources capables de mener à bien, avec la collaboration du personnel technique déjà en place, les principales étapes du projet. Dès le départ, il fut entendu que les ouvrages inactifs seraient, soit archivés, soit donnés à des organismes pour aveugles du tiers monde. La décision d'archiver ou de donner dépendait de critères précis: importance historique ou typhophilique, qualité du braille, date et pertinence de l'information, fréquence de circulation, etc., etc... Au total, plus de 1 000 titres ont été donnés, dont plus de la moitié des classes 100 et 200 de la Classification Dewey, le quart des classes 300 à 798, le cinquième des classes 800 et 900, le reste étant des romans. Ce nombre

n'inclut ni les livres pour enfants, ni ceux en langues étrangères, non plus que les périodiques spécialisés qui furent, eux aussi, objet d'élagage. La plupart de ces titres ont été expédiés à la Société haïtienne d'aide aux aveugles, à Port-au-Prince: le plus récent recensement en Haïti fait état de 80 000 personnes handicapées visuelles, soit 10% de la population! Près de 475 titres, et un grand nombre de périodiques parus entre 1926 et 1981 ont été archivés. Vous y retrouvez la *Cosmographie* de 1855, notre plus ancien volume. Cependant, il sera difficile d'aménager un local d'archives fonctionnel avant que le processus d'informatisation ne soit complété. Enfin, pour des raisons évidentes, environ 70 titres, ont dû être tout simplement «recyclés». Le fameux «*Vice solitaire*» a-t-il pris cette direction? Ou un certain respect de la liberté d'expression, même celle des années de grande noirceur, nous a-t-il enclins à en faire profiter nos cousins d'Haïti? Je ne saurais dire... L'on peut résumer qu'une fois terminé l'élagage de la collection pour enfants et celle en langues étrangères, nous aurons retiré des rayons quelque 2 000 titres, dont près des trois-quarts auront été donnés à des gens qui en ont vraiment besoin.

Parmi les conclusions qui se sont imposées à la suite de ce premier exercice d'élagage, quelques-unes méritent d'être signalées:

1. Compte tenu des 2 000 titres retranchés de la collection active et au rythme de 200 acquisitions nouvelles, il faudra 10 ans pour parvenir à combler les vides laissés par le présent élagage;
2. D'autre part, si l'on se réfère au calendrier de conservation préconisé en bibliothéconomie, l'élagage est appelé à devenir plus systématique chez nous. Cependant, il conviendra toujours d'adapter les règles aux réalités d'une collection en braille dont l'exclusivité, le rythme de croissance et les sources possibles d'approvisionnement ne se comparent à aucune autre bibliothèque, scolaire ou universitaire;
3. Enfin, le projet d'élagage a fait comprendre à toutes les personnes impliquées, de près ou de loin, la complexité de gérer une bibliothèque braille, unique non seulement à cause de sa collection, mais aussi

parce que l'élément braille a des conséquences sur les techniques professionnelles de bibliothéconomie. Avec l'élagage, nous nous sommes rendus compte de l'ampleur que prendra l'étape suivante, celle de l'informatisation.

L'informatisation

Jusqu'ici, toutes les étapes du prêt ont été réalisées manuellement et en braille seulement, de sorte qu'il est difficile pour des collègues voyants de savoir quels ouvrages circulent et à quelle fréquence, ou de gérer les pertes et les retards souvent excessifs. Comme, d'une part, il n'existe qu'une fiche de prêt par titre et que, d'autre part, un titre comporte généralement plusieurs volumes, l'informatisation s'avère le moyen le plus sûr de retracer les volumes manquants.

Dans l'immédiat, cependant, l'étape qui suivra l'élagage consistera d'abord dans la compilation et le traitement des bordereaux, ce qui rendra possible l'application de codes zébrés, le catalogage, l'aménagement du secteur archives, et enfin, l'émission de cartes d'abonnés et l'informatisation du prêt. Depuis environ un an, le traitement documentaire de chaque nouvelle acquisition se fait sur ordinateur. De plus, quoique ce secteur ne dépende pas de nous, tous les nouveaux ouvrages produits en braille pour la bibliothèque le sont par procédé informatique, ce qui facilite la réimpression de volumes endommagés ou perdus. Pour revenir à certaines considérations historiques du début, il importe de préciser que la production de livres de bibliothèque continue d'être confiée presque exclusivement à des bénévoles. L'ordinateur, obtenu principalement grâce à des dons publics, remplace aujourd'hui le poinçon et la tablette tels que décrits par Goua, et l'apprentissage du braille proprement dit n'est plus une condition *sine qua non* à la transcription. Les bénévoles impliqués, soit comme transcribers, soit comme correcteurs d'épreuves sont près d'une quarantaine de membres. La transcription d'un ouvrage moyen (300 à 400 pages) peut nécessiter de trois semaines à trois mois de travail, selon la disponibilité de chaque personne bénévole.

L'échéancier prévoit environ un an pour réaliser l'informatisation complète de

la collection (à l'exclusion des périodiques et de la musique) et du prêt. Nous comptons évidemment sur le renouvellement des subsides gouvernementaux. Déjà, un projet dans le cadre des *Programmes de développement de l'emploi* (PDE) nous fournit des ressources qui, avec l'aide de notre bibliothécaire actuelle et des bibliotechniciennes en poste nous permettent d'entrer en action.

La collection musicale

Comme nous l'avons vu plus haut, la Bibliothèque Braille abrite, depuis plusieurs années, des collections musicales totalisant plusieurs milliers de partitions. Mais les usagers non-voyants n'y ont pas encore accès, faute de budgets permettant le dépouillement et le traitement documentaire de ces trésors culturels. Les musiciens aveugles du Québec, choristes, pianistes, instrumentistes, étudiants, enseignants et amateurs doivent les emprunter ou les acheter ailleurs au Canada et à l'étranger, ou se faire dicter leurs partitions par des bénévoles. Des subventions ont été demandées, pour 1993-1994, au ministère de la Culture ainsi qu'à la Fondation canadienne d'alphabétisation braille. Après tant d'années d'efforts et d'espoirs, nous sommes confiants que le projet puisse enfin aboutir. À cette collection musicale se sont récemment ajoutés des dons considérables en discographie, complètement intéressants à la culture pour notre clientèle. La mise sur pied d'une nouvelle musicothèque à la Bibliothèque Braille, avant informatisation, doit s'étendre sur une période d'au moins 18 mois.

Développement

Les projets de développement visent les activités régulières de la bibliothèque. Il s'agit de les mettre en place d'ici 5 ans et d'en créer de nouvelles selon les besoins de la clientèle et en les consolidant de façon à en assurer la continuité, l'efficacité et la viabilité à plus long terme. Ces projets visent, entre autres, le fonds documentaire, les services au public et le financement.

Le fonds documentaire

Depuis plusieurs années, la Bibliothèque Braille a le souci de participer aux catalogues collectifs en signalant, autant que possible, tous ses titres disponibles

dans CANUC:H (Bibliothèque nationale du Canada) et dans CAMÉLIA (Multimédia). Le développement de la collection présente toutefois certaines complexités. En effet, la Bibliothèque Braille doit répondre à des demandes d'ordre didactique de tous niveaux, ce qui en fait une bibliothèque scolaire, collégiale et universitaire. Elle assume également, et surtout, le rôle de bibliothèque publique centrale. Elle contribue à l'alphabétisation des enfants, à l'éducation des adultes et à la réalphabétisation des personnes devenues aveugles. Dans cette optique, elle doit contenir des ouvrages non seulement dans tous les domaines d'apprentissage, mais également des quantités suffisantes de volumes tenant compte des différents «niveaux» de braille (intégral ou abrégé). Elle doit en outre stimuler le goût de la lecture et de la recherche, éléments d'autant plus importants qu'il n'existe à peu près aucune autre source de documentation française en braille au Canada et que, pour une grande partie de la clientèle, particulièrement dans les régions éloignées, le contact avec le contenu de la bibliothèque ne peut se faire qu'indirectement. Or, les ouvrages scientifiques récents, les best-sellers, les grands classiques et la littérature contemporaine pour enfants sont insuffisants. Cependant, grâce à la subvention déjà mentionnée du ministère de la Culture, le nombre de nouvelles acquisitions, particulièrement dans le domaine du livre pour enfants, aura considérablement augmenté en 1992-1993, et l'avenir semble bien augurer quant au maintien de ce nouveau rythme de croissance. Par ailleurs, nous avons entrepris de diversifier davantage nos sources d'approvisionnement: des documents de langue française en braille, il s'en produit non seulement à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, mais également à Québec, au Nouveau-Brunswick et, pourquoi pas? en France. Nous sommes actuellement à négocier des échanges de disquettes avec Paris et Toulouse.

Musée typhlophilique et centre tactile

Les objectifs d'un tel projet sont de préserver et de faire connaître l'histoire et les réalisations des personnes handicapées visuelles, en rassemblant des documents et objets historiques à caractère typhlophilique, biographique, scientifique, philosophique ou social, et en s'assurant

de techniques de conservation éprouvées. Il existe déjà un musée de ce genre, plein d'enseignements, à l'Association Valentin-Haüy; si vous allez à Paris, il vaut le détour.

En ce qui a trait au «centre tactile», il s'agit essentiellement de rendre, au moyen d'expositions diverses, temporaires ou permanentes, certaines formes d'arts visuels et de représentations graphiques accessibles aux personnes handicapées de la vue: géographie, graphisme, architecture, ingénierie, design, sciences, sculpture, costumes et décors, etc... Aucun échéancier précis n'a encore pu être établi pour la mise en place de ces deux projets.

Services au public

Nous souhaiterions faire de la Bibliothèque Braille autre chose qu'un simple comptoir postal. Déjà, nous avons entrepris la première étape d'installation de postes informatiques permettant la consultation sur place, service particulièrement prisé par les étudiants. En plus de la diffusion de l'information, nous voulons, à l'instar d'autres bibliothèques publiques, offrir à notre clientèle des activités culturelles variées, ce qui constitue pour nous un tout nouveau volet, donc, un nouveau défi. Nous nous y sommes d'ailleurs attaqués dès avril 1993, avec une causerie donnée par un conférencier des Éditions françaises du Graal; en juin, c'était le tour d'Alain Stanké, qui nous entretenait de son plus récent bouquin, et en septembre, on parlait musique avec Carol Bergeron, handicapé visuel et critique musical au *Devoir*. Octobre nous proposait *La dictée*, lue par le comédien Jean-Louis Roux. Et ainsi de suite. Nous travaillons à mettre sur pied un comité de bénévoles pour aider à l'organisation de ces activités, laquelle exige beaucoup de temps et d'énergies. Parallèlement, nous avons pris des dispositions afin d'améliorer nos services de communication avec nos abonnés, notamment au moyen d'une ligne téléphonique d'information à choix multiples, accessible en tout temps, que nous espérons rendre opérationnelle sous peu. Enfin, un récent sondage, envoyé à tous nos abonnés, devrait nous aider à mieux identifier et à mieux satisfaire les besoins de la clientèle, tant au niveau des acquisitions qu'au niveau des activités culturelles et des services en général.

Financement

Jusqu'en 1992, mis à part la contribution du ministère des Affaires culturelles, notre principale source de financement provenait du ministère de la Santé et des Services sociaux, dont l'enveloppe budgétaire destinée à l'Institut Nazareth et Louis-Braille englobait les sommes nécessaires au maintien et à l'opération de la Bibliothèque Braille: loyer, entretien, services administratifs, encadrement professionnel, rémunération du personnel. Cependant, au cours des deux dernières années, il nous est apparu de plus en plus évident que, si nous voulions offrir à nos abonnés des services un tant soit peu comparables à ceux que la clientèle voyante trouve dans les bibliothèques publiques du Québec, il ne suffisait pas de maintenir et d'opérer: il fallait aussi, et surtout, développer. Pour y arriver et faire échec à la stagnation chronique de la dernière décennie, il fallait:

Primo: se retirer du contexte «Santé et services sociaux» tel que représenté par l'Institut Nazareth et Louis-Braille, établissement de *réadaptation* comportant 33 programmes distincts, parmi lesquels la Bibliothèque Braille se classe depuis longtemps bon dernier;

Secondo: se constituer en organisme autonome intégré à un concept éducatif et culturel et s'assurer une reconnaissance concrète en tant que bibliothèque publique à part entière. Ce virage, tout en nous libérant des contraintes structurelles liées à l'appartenance au réseau de la Santé, permettrait en même temps une plus grande diversification des sources éventuelles de financement, indispensable à la réalisation des nouvelles orientations proposées par le plan directeur. C'est ainsi que, le 16 septembre 1992, afin de prendre en main les destinées de la Bibliothèque Braille, était incorporée à titre d'organisme sans but lucratif, la Bibliothèque Jeanne-Cypihot, du nom de la première bachelière aveugle au Canada français, feu mademoiselle Jeanne Cypihot, elle-même mécène et bienfaitrice des non-voyants du Québec. Après quelques mois de réflexion et de négociation, le principe de cession de la Bibliothèque Braille à cette nouvelle entité corporative a été entériné par le

conseil d'administration de l'Institut Nazareth et Louis-Braille au début de 1993. Les membres fondateurs de la Bibliothèque Jeanne-Cypihot sont: Michelle Brulé, abonnée; Jean Cypihot, directeur fondateur de l'Institut Louis-Braille; Fernand Lindsay, professeur, directeur fondateur du Festival de Lanaudière; Alain Stanké, éditeur, Éditions internationales Alain Stanké et André Vincent, abonné, directeur des Services complémentaires à l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Outre ces membres fondateurs, le conseil d'administration réunit des représentants de provenances diverses: milieu des affaires, monde juridique, abonnés, transcrip-teurs en braille.

Bien entendu, la Bibliothèque Jeanne-Cypihot a immédiatement fait siens les objectifs du plan directeur. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette stratégie de relance a pu s'actualiser presque au même moment que l'incorporation. C'est à la Bibliothèque Jeanne-Cypihot que nous devons le PDE, (voir: informatisation), les activités culturelles, le sondage aux abonnés, les négociations d'échanges avec la France, etc. La Bibliothèque Jeanne-Cypihot a également été associée, en la personne de M. Alain Stanké, au choix de notre nouvelle bibliothécaire, madame Linda Laberge, devenue l'âme de nombreux et stimulants projets. Enfin, c'est la Bibliothèque Jeanne-Cypihot et non plus l'Institut Nazareth et Louis-Braille qui a adressé officiellement la demande annuelle de subvention au ministère de la Culture pour 1993-1994. L'un des principaux mandats de la corporation étant de rechercher l'autonomie financière de la Bibliothèque Braille, nous nous sommes proposés les moyens d'action suivants:

- Recourir aux subventions des divers paliers gouvernementaux selon la pertinence des programmes offerts;
- S'associer des administrateurs et des membres compétents et dynamiques dans le but d'organiser des levées de fonds et de solliciter les fondations. À cette fin, notre constitution admet les membres bienfaiteurs;
- Organiser des activités bénéfiques;
- Étudier les possibilités d'investissements et mettre en place une politique de responsabilisation des abonnés.

Conclusion

Dans l'esprit des divers intervenants du dossier de la Bibliothèque Braille, il semble de plus en plus évident que l'incorporation, telle qu'amorcée en septembre 1992, soit véritablement la voie de l'avenir. Cependant, les structures qui gèrent aujourd'hui le Réseau de la Santé et des Services sociaux ne permettent pas la cession automatique de la collection après simple entente entre les deux principaux protagonistes. Des modalités nombreuses et complexes devront accompagner la cession, impliquant, entre autres, deux ministères et le Conseil du Trésor. Pourtant, même si nous ne sommes pas au bout de nos peines, nous avons bon espoir que les réalisations déjà impressionnantes de la Bibliothèque Jeanne-Cypihot, jointes au sérieux de nos objectifs ainsi qu'à la crédibilité et à l'engagement de nos administrateurs contribueront à une reconnaissance de la Bibliothèque Jeanne-Cypihot par le ministère de la Culture du Québec en tant que maître d'oeuvre en matière de diffusion de la culture en braille. Cette reconnaissance officielle est devenue le grand préalable dont dépend tout le dossier de la cession.

Il existe également un autre préalable, non plus à la cession, mais plutôt à une garantie d'avenir à long terme. En effet, il conviendrait que soit accordé par nos gouvernements, à la seule bibliothèque braille de langue française au Canada et en Amérique du Nord, un statut patrimonial, qui la mettrait sous bonne et durable protection. N'oublions pas que c'est à 1898, (il y a 95 ans!) que remonte la première collection de 200 volumes, tandis que la création officielle date de 1911. Une simple corporation sans but lucratif, composée d'individus de bonne volonté mais sans fortune personnelle, peut administrer, gérer et améliorer considérablement les ressources d'un tel patrimoine; elle ne peut cependant pas en garantir la préservation. C'est à nos gouvernements, autant provincial que fédéral, que doit s'imposer comme absolument *impensable* l'idée que notre unique bibliothèque braille de langue française puisse, d'une manière ou d'une autre, être périodiquement menacée. Ce patrimoine, que les compagnies d'assurance refusent de couvrir à cause de la valeur inestimable de son contenu, ne peut pas se permettre d'être à

la merci perpétuelle de conjonctures incertaines et de priorités budgétaires changeantes. Obtenir ce statut protecteur constitue l'un des grands défis de la Bibliothèque Jeanne-Cypihot par rapport à l'inquiétude toujours latente de ses abonnés trop habitués au spectre de la fermeture pour avoir cessé de le craindre entièrement. Nous apprécierons, bien sûr, tout appui en ce sens, collectif ou individuel, des lecteurs de cet article. À tout hasard, de votre part, nous accepterons même... le mot de Cambronne.